

LE REBOUSSIER

Mensuel informatif syndical hautement intellectuel (sic !), recommandé par les plus grandes marques de décapants

Section SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES GARD – Édition Mai 2014

**EN TANT QUE FONCTIONNAIRE, J'AI DÉCIDÉ DE GELER
MON POINT D'IMPLICATION JUSQU'EN 2017 !**

SOMMAIRE :

COUP DE GUEULE :
IL EST URGENT DE
STOPPER LA CASSE !
PAGE 2.

DOSSIER :
LES COTISATIONS SOCIALES
FONT PARTIE DE NOTRE
SALAIRE !
PAGE 3.

PÉDAGOGIE :
QU'EST-CE QUE LE SALAIRE
SOCIALISÉ ?
Page 4.

Le Rébousier
Journal de SOLIDAIRES FINANCES
PUBLIQUES Gard.

SYNDICAT NATIONAL
Solidaires
Finances
Publiques

La force de tous
les agents de la DGFIP

ÉDITO :



UNE MAUVAISE « VALLS » POUR LA FONCTION PUBLIQUE !

Le discours de politique générale du premier ministre a confirmé ce que nous craignons : la Fonction Publique, les services publics seront sacrifiés sur l'autel de l'austérité.

Dans la cadre affiché de la recherche de 50 milliards de réductions des dépenses publiques, annoncer 19 milliards pour la FPE, 10 milliards pour les collectivités territoriales et 10 milliards pour le secteur de la santé, c'est le signe d'une mauvaise « Valls » à trois temps qui fragilise encore plus un secteur pourtant nécessaire à la cohésion sociale.

Ce discours valide donc

- la poursuite de la politique du gel du point d'indice et l'absence de mesures favorables à l'augmentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires,
- la confirmation de la poursuite des suppressions d'emplois,
- la poursuite d'une grande fragilisation des services de santé,

Ce discours dresse un avenir inquiétant pour les agents des collectivités territoriales au travers des annonces faites sur l'évolution des collectivités (régions, départements, communauté de communes).

**CE DISCOURS CONFIRME DONC LA
POLITIQUE D'AUSTÉRITÉ POUR LES
AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE.**

**IL VA À L'ENCONTRE DE L'INTÉRÊT
GÉNÉRAL. IL REMET EN CAUSE LES
SERVICES DE PROXIMITÉ CHERS AUX
USAGERS.**



COUP DE GUEULE : IL EST URGENT DE STOPPER LA CASSE !

Les entreprises, qui reçoivent plus de 172 milliards d'aides publiques sans aucune conditionnalité ni évaluation en matière d'emploi ou d'investissements, refusent tout contrôle et tout engagement.

Dans ce contexte d'austérité aggravée, les annonces liées au «pacte de responsabilité» avec 50 milliards de nouveaux transferts de richesse en faveur des revenus du Capital, se traduiront par des **reculs en matière de service public, de protection sociale solidaire, et de salaire. Le blocage de la valeur du point d'indice et l'augmentation des prélèvements se traduisent par des pertes nettes de rémunération inacceptables.** Ces logiques vont à l'encontre des intérêts des salariés, elles ne permettront ni la relance de la production industrielle, de la recherche et de l'innovation, ni la satisfaction des besoins sociaux, alors même que des millions de citoyens vivent dans une précarité sociale insupportable.

La fin des cotisations patronales pour la branche famille se traduira inéluctablement par une augmentation des prélèvements y compris par la fiscalité pour les salariés : **c'est une nouvelle attaque au salaire socialisé, élément fondateur de notre système de protection sociale.** Cette situation conduira également à une baisse des prestations et à une mise en péril de l'ensemble des activités sociales qui bénéficient aujourd'hui du financement de la CNAF. Le secteur associatif, l'économie sociale et solidaire sont à terme directement menacés par les réformes du financement de la CNAF.

Devant ces attaques à répétition on assiste à une prise de conscience grandissante des salariés. Ils sont plus nombreux à comprendre que les fabuleux cadeaux faits aux plus riches, au patronat de ce pays, ne se traduisent ni par des créations d'emplois, ni par un investissement porteur d'avenir. Ils constatent toujours un peu plus les dégâts de cette politique : **augmentation de la pauvreté, précarisation de l'emploi et des conditions de vie, baisse des salaires, affaiblissement des services publics et de toutes les politiques de solidarité.** En décidant de transférer les cotisations patronales de financement de la branche famille vers l'impôt, le Président de la République engage un processus que nul autre gouvernement n'avait osé faire avant lui. C'est une rupture franche avec les principes fondateurs de notre pacte social : **le financement de la protection sociale par le travail et le principe d'universalité.**

Il y a 70 ans, le 15 mars 1944, aux heures les plus sombres de l'histoire de France, le conseil national de la résistance proclamait dans un pays ruiné :

- *Le droit au travail et le droit au repos, notamment par le rétablissement et l'amélioration du régime contractuel du travail.*
- *Un rajustement important des salaires et la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine.*
- *La garantie du pouvoir d'achat national par une politique tendant à une stabilité de la monnaie.*
- *La reconstitution, dans ses libertés traditionnelles, d'un syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique et sociale.*
- *Un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, quel que soit leur situation, par la mise en place d'une gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État.*

Aujourd'hui, le gouvernement s'engage avec le «Pacte de responsabilité» dans une logique totalement inverse qui revient à s'en remettre au seul patronat pour régler des problèmes économiques et sociaux, alors qu'il faut, au contraire, se dégager des stratégies patronales et financières qui sont à l'origine de la crise pour trouver une solution durable en faveur du monde du travail.



La méthode utilisée pour faire passer ce «Pacte» pose un réel problème de démocratie. Elle est dangereuse pour la cohésion nationale car elle signifie clairement aux salariés qu'ils n'ont pas voix au chapitre. Et considérant que ces diverses cures d'austérités et attaques contre notre protection sociale ne suffisent pas, la Commission Européenne a placé la France sous «surveillance renforcée» !

DOSSIER : LES COTISATIONS SOCIALES FONT PARTIE DE NOTRE SALAIRE !

Les salaires et les cotisations sociales sont primordiaux pour vivre, se soigner, élever sa famille et bien vieillir. Chaque augmentation de salaire gagnée améliore l'économie du pays, la protection sociale et le bien vivre ensemble. Il est bon de rappeler que le salaire ne se limite pas à ce qui est viré chaque mois sur votre compte en banque (le salaire net), mais inclut aussi les cotisations sociales (part salariale et patronale).

Les cotisations dites «patronales» sont de l'argent que l'entreprise vous doit au titre de votre travail, comme votre salaire !

Les cotisations sociales ouvrent des droits à diverses prestations comme la maladie, la maternité, le chômage, l'invalidité, ou encore plus généralement, la famille. 100 euros de cotisations sociales, ce sont notamment 41 euros pour l'assurance maladie, 24 euros pour les retraites, 19 euros pour la famille, etc. La CSG s'est en partie substituée aux cotisations sociales (assurance maladie et famille) mais ne crée pas de droits, contrairement aux cotisations ! Les entreprises ne payent pas la CSG...

Les exonérations de cotisations sociales (dont la réduction Fillon pour les salaires inférieurs à 1,6 fois le smic) qui représentent 27 milliards par an (sans compter les 20 milliards du «Crédit Compétitivité Emploi») sont un exemple de cadeaux faits aux entreprises qui fragilisent la protection sociale. Un salarié payé au Smic a, du fait des exonérations, une baisse de son salaire socialisé de 406 euros !

La protection sociale accompagne les individus dans les différents moments de la vie. Elle doit répondre aux principes de solidarité, de démocratie et d'universalité, qui constituent les fondements de la sécurité sociale. La Sécurité Sociale et la protection sociale ont permis des progrès sociaux considérables en termes de qualité et d'espérance de vie.

Les cotisations sociales (part salariale et part patronale) représentent la majeure partie du financement de la protection sociale : les attaquer c'est fragiliser tout le système de protection sociale !

Quand le patronat dit : «il faut baisser le coût du travail», **il faut comprendre que nous devons diminuer notre salaire et les protections sociales qui vont avec ! Faire croire que nous pourrions augmenter le salaire net en diminuant les cotisations sociales est une illusion. C'est faire supporter au salarié un risque qu'il devrait assumer individuellement, selon ses moyens, comme cela se passe dans les pays anglo-saxons comme les Etats Unis, avec le succès que l'on connaît !** Selon une étude de l'Organisation Mondiale de la Santé datant de 2000, la France avait le meilleur système de santé du monde, tandis que le Royaume-Uni et les Etats-Unis étaient respectivement classés aux 18ème et 37ème rangs mondiaux.

Le patronat, en cherchant à amputer la protection sociale, privilégie une fois de plus la rémunération de capital, les dividendes versés aux actionnaires et les plus hauts salaires : **il y a trente ans, les dividendes versés aux actionnaires correspondaient à dix jours de salaire d'un salarié, c'est 45 jours aujourd'hui !** Et oui un salarié travaille 9 semaines par an juste pour assurer de bonnes rémunérations à ces messieurs ! Et ce sont les mêmes qui trouvent que 5 semaines de congés pour les salariés, c'est trop !

Concernant les cotisations familiales, le gouvernement a l'intention de les supprimer totalement avec le fameux «Pacte de Responsabilité, à l'horizon 2017. **Ce serait faire un nouveau cadeau aux employeurs d'une partie de la part de notre salaire socialisé. De plus, les 35 milliards de recette amputées devront être compensées soit par l'augmentation de la CSG ou de la TVA ou alors par une baisse drastique des prestations familiales,** baisse d'ailleurs déjà engagée dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2014.

Malheureusement cela ne fait que confirmer que la politique dictée par le MEDEF et mise en œuvre par le gouvernement ne donne de bons résultats que pour les patrons et les actionnaires. Les 30 milliards de nouveaux cadeaux promis au patronat et les 50 milliards de réduction de la dépense publique ne feront qu'aggraver la situation de millions de salariés, de privés d'emplois...

PÉDAGOGIE : QU'EST-CE QUE LE SALAIRE SOCIALISÉ ?

Une partie du salaire est payé individuellement aux salariés, c'est le salaire net. L'autre partie formée des cotisations est versée dans «un pot commun». Il est conçu pour satisfaire les besoins de tous en raison de la maladie, de la maternité, des charges familiales, du chômage, de l'invalidité, de la retraite ; c'est un salaire indirect appelé aussi salaire socialisé, il représente environ 40 % du salaire. La cotisation n'est pas un prélèvement, une charge, un impôt, une taxe, une épargne, une assurance, un placement pour le futur, **c'est du salaire, c'est notre salaire !**

Les retraités, les chômeurs, les malades ne sont pas payés en contrepartie de leurs cotisations passées, ils ne récupèrent pas «leurs propres» cotisations. L'utilisation de ces cotisations est déterminée par un choix politique, celui de la distribution de la richesse actuelle. Le salaire socialisé n'est pas attribué en fonction des cotisations comme les assurances. **Les cotisations sont proportionnelles au salaire mais les prestations sont déterminées selon les besoins de chacun.**

Sur le bulletin de paie, le salaire socialisé, prend deux formes : les cotisations dites patronales et les cotisations dites salariales. Mais **la distinction entre cotisation patronale et salariale est une tromperie car c'est l'ensemble du salaire qui rémunère notre force de travail. Les patrons parlent de charges salariales, alors que comme notre salaire net, l'ensemble des cotisations ne sortent pas de leur poche, mais est le fruit de notre travail.**

La cotisation sociale permet de continuer à verser un salaire aux retraités, de payer les indemnités, c'est à dire le salaire du malade ou du chômeur, les allocations familiales constituent un sur-salaire en raison des «charges» familiales. Le patronat n'a jamais accepté que des prestations soient basées sur la solidarité, indépendamment du salaire. C'est la situation du salarié (maladie, vieillesse, maternité, enfants à charge, chômage) qui ouvre droit aux prestations. **Les politiques de réduction**

des cotisations, par les exonérations de cotisations ou par la fiscalisation, sous prétexte de soulager les "charges" des entreprises, ont pour conséquence de réduire nos salaires !

Le salaire socialisé repose sur un mécanisme opposé au fonctionnement normal du capitalisme. La valeur de la force du travail sur laquelle se fonde le salaire obéit aux lois du marché capitaliste. Mais la redistribution du salaire socialisé repose sur des critères qui préfigurent la logique socialiste «à chacun selon ses besoins», en rupture avec le dogme libéral qui prétend que le sort de chacun est fonction de l'effort individuel.

Le patronat n'a jamais accepté de payer des salariés «hors emploi». Il voudrait un salaire «nu», ne payer les travailleurs que pour la seule période où ils vendent leur force de travail, la période où ils sont sous la subordination directe de leur employeur.

La retraite par répartition est anticapitaliste. Le retraité est un salarié placé hors de la subordination de l'emploi. Il dispose librement de son temps sans contrainte patronale et il perçoit un salaire financé par les employeurs, pas spécifiquement ceux qu'il a eu durant sa vie professionnelle, mais par le patronat d'aujourd'hui. Il faut s'opposer à toute réduction de salaire durant l'activité professionnelle. Il en est de même pour le salaire du retraité, il ne doit pas être réduit par rapport à celui perçu auparavant.

Le système par répartition démontre l'inutilité de l'accumulation financière pour financer les retraites et ouvre la perspective d'une gestion solidaire et non capitaliste. Nous n'accepterions pas de notre employeur, ni du gouvernement, qu'ils décident de l'utilisation de notre salaire direct. Nous devons aussi rester maîtres du salaire socialisé. Ni l'Etat ni les patrons n'ont à s'immiscer dans la gestion des caisses de Sécurité sociale. Les seuls légitimes pour gérer notre salaire collectif sont nos représentants démocratiquement élus et révocables.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES - BULLETIN D'ADHÉSION

Nom (marital) : Prénom :
 Nom (patronymique) :
 Date de naissance : / / Grade : Échelon : Indice :
 Temps partiel : %
 Identifiant ministériel N° à 10 chiffres (voir ANAIS) :
 Adresse administrative - service - structure - téléphone :
 Mail professionnel : @dgfip.finances.gouv.fr

La force de tous
 les agents de la DGFIP

Solidaires SYNDICAT NATIONAL
 Finances
 Publiques

Coupon à renvoyer au Trésorier (qui calculera le montant de ta cotisation) à l'adresse suivante : Direction des Finances Publiques Nîmes -
 SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES - Michel WEGMULLER - 22 Avenue Carnot 30943 NIMES CEDEX 9